

LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE COMMISSION NATIONALE HUMANISME, JEUNESSE ET FRANCOPHONIE CONCOURS NATIONAL ET EUROPEEN DE MUSIQUE LIONS PRIX THOMAS KUTI 2023-2024

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique à **l'exclusion des professionnels**.

Article 2 - Choix de l'instrument

L'instrument retenu pour l'année 2024 est la clarinette.

Article 3 - Conditions de participation

Le Grand Prix national de Musique Lions est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2023, sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2023.

Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul district, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un district ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Le candidat se présentant dans un district devra y résider ou y faire ses études musicales.

Article 4 - Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué de District Humanisme Jeunesse et Francophonie, ou au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le **28 février 2024**, ils devront être remplis en lettres capitales. Seuls les dossiers complets et lisibles **seront acceptés**.

Article 5 - Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le Congrès de Printemps du district, **le 16 mars 2024** au conservatoire de Pontivy.

Le Jury désignera le lauréat. Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel. Le lauréat de notre district se verra récompenser d'une somme d'un montant de 500 €.

Les candidats disposeront de toutes les informations nécessaires 15 jours avant la date prévue du Concours, avec les précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque district, les candidats exécuteront au moment des épreuves probatoires, l'oeuvre imposée et l'une des deux pièces choisies dans le répertoire communiqué par le Président de la Lions European Music Competition – L.E.M.C.

Article 6 - Finale nationale

La Finale des 15 districts sera organisée les jeudi 23 et vendredi 24 mai 2024 au CO'MET d'Orléans, début des épreuves, le jeudi 23 mai 2024. Le lauréat du concours sera présenté lors de la Convention Nationale d'Orléans le samedi 25 mai 2024.

Récompense : 1er Prix 1.500€ - 2ème Prix 500€ - 3ème Prix 300€

Il sera transmis au lauréat du district 103 Ouest ainsi qu'à sa famille, toutes les informations utiles par la Déléguée Commission Humanisme-Jeunesse – Francophonie (E. Martin) et par la Chargée de mission pour la musique (B. Soubrié)

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Club. Au-delà, une autorisation de droit à l'image devra être signée par l'instrumentiste ou son représentant.

Article 7 - Forum Européen de Bordeaux du 23 au 26 octobre 2024

Le 1er Prix lors de la finale nationale, s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen « Thomas Kuti », qui aura lieu lors du 69ème Forum Européen de Bordeaux, du 23 au 26 octobre 2024.

Article 8- Assurances obligatoires - Droit à l'image

Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours, sera demandée.

À Paris, le 1^{er} juillet 2023

Le GOUVERNEUR du district 103 Ouest

Hervé CADIN